

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GENERALE

A/36/126
S/14402

12 mars 1981

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-sixième session
Point 33 de la liste préliminaire^x
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Trente-sixième année

Lettre datée du 11 mars 1981, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je désire me référer à la note verbale datée du 24 février 1981 que vous a adressée la Mission permanente de la République arabe syrienne (A/36/110-S/14383). Dans cette note verbale figurent des allégations selon lesquelles Israël oblige les nationaux de la République arabe syrienne résidant dans les territoires occupés des hauteurs de Golan "à renoncer à leur nationalité syrienne et à acquérir la nationalité israélienne. Ces nationaux syriens ont engagé devant la Cour suprême d'Israël des procédures en vue de faire annuler ces mesures illégales...".

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les allégations contenues dans la note verbale syrienne sont fabriquées de toutes pièces. Aucun ressortissant syrien n'a été contraint de renoncer à la nationalité syrienne ni d'acquérir la nationalité israélienne; aucune procédure n'a par conséquent été engagée à ce sujet devant la Cour suprême d'Israël.

Comme on le sait, la Syrie est un pays qui se considère en état de guerre avec Israël. La note verbale syrienne doit donc être envisagée dans ce contexte. Elle n'est en fait que le produit de l'imagination fertile et malveillante de ses auteurs, mais n'en constitue pas moins un nouvel exemple du désir des ennemis d'Israël de faire un usage abusif des moyens et mécanismes de l'Organisation des Nations Unies aux fins de leur implacable campagne de diffamation contre mon pays.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies.

(Signé) Yehuda Z. BLUM

^x A/36/50

81-06922

